



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

N° 2026/32

Date de Convocation
17/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 8
Votants : 29

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Erwan JEAN-BAPTISTE, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Renée BOU ANICH, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Maria NOBLE, Virginie VERRINO, Sandrine COCHETEUX, Didier PONNET, Isabelle LASTERNAS, Guy PORTIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Stéphane GEAY donne pouvoir à Armelle Blaisot, Marie-France TRINQUESE donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Michel DAMERVAL pouvoir à Alain Prissette, Arthur WUCHNER donne pouvoir à Alexis Penpenic, Estelle GLONDU donne pouvoir à Nadine CALVES, Patrick LECHAT donne pouvoir à Manon Morin, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Naïma NAÏT-SEGHIR, Émilie PORTIER donne pouvoir à Sandrine Cocheteux.

Monsieur Olivier MANCHERON a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Subventions aux associations

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57D ;

VU la délibération du 08 avril 2026 sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026,

VU le budget primitif 2026 de Parmain, adopté par délibération n° 2026-31 en date du 23 avril 2026 ;

VU l'avis de la commission sports, équipements sportifs et vie associative du 15 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de se prononcer de façon formelle sur l'attribution des différentes subventions versées à des organismes extérieurs ;

CONSIDÉRANT les demandes des associations, les propositions de la commission sports, équipements sportifs et vie associative ;

CONSIDÉRANT : que le montant de cette enveloppe est inscrit au budget 2026 de la collectivité au compte 65748 ;

CONSIDÉRANT : que les membres du conseil municipal qui sont élus président ou membre du bureau des associations subventionnées par la commune ne doivent pas prendre part au vote ;

Sur exposé de Monsieur Alexis Penpenic, 2^{ème} adjoint au maire chargé des sports et du tissu associatif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, Didier Ponnet et le pouvoir d'Émilie Portier, Isabelle Lasternas et Guy Portier ne prenant pas part au vote,

- **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2026,

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
L'AREJ (Sauvegarde de l'Église de Jouy-Le-Comte)	2 000€

À L'UNANIMITÉ, Manon Morin ne prenant pas part au vote,

- **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2026,

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
APEPJ (Association de Parents d'Elèves de Parmain/Jouy-le-Comte)	500€

À LA MAJORITÉ, 25 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

- VOTE l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2026,

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
Muay Thai Boxing	4 500€

À LA MAJORITÉ, 22 voix pour, 7 voix contre,

- VOTE l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2026,

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
Parmain A.C. foot	2 000€

À L'UNANIMITÉ, Erwan Jean-Baptiste ne prenant pas part au vote pour l'association Parmain Entraide et Jeux

- VOTE l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2026,

Nom de l'association	Demande (€) 2026	Proposition de la commission	Décision du maire
Albireo95	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Arc Loisir Club	600,00 €	600,00 €	600,00 €
ASVO Water-Polo	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Athlétique Club Isle-Adam	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Chœurs Vallée Sausseron	300,00 €	300,00 €	300,00 €
CPCLC (aide achat matériel)	4 142,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
CPCLC (spéciale d'équilibre)	46 006,00 €	46 006,00 €	46 006,00 €
FUTSAL	9 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Gymnastique Volontaire	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Parmain Entraide et Jeux	470,00 €	500,00 €	470,00 €
Rugby	800,00 €	250,00 €	250,00 €
UNC (Anciens Combat.)	800,00 €	800,00 €	800,00 €
VOA aviron (1 000€ championnat de Fr. + 1000€ fonctionnement)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts